

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 19 décembre 2018

Le conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Kévin Branlé, Yvette Fontaneau, Christian Geardrix, Thierry Guillaume, Steeve Joly, Alain Lacouture, Pierre Léger, Marie Mounier, Guillaume Périn, Jean Rémond.

Hélène Joly, absente, donne pouvoir à Steeve Joly.

Absente excusée : Joëlle Lemouzy

Absents : Romane Patenotre, Christophe Trillaud

Sont également présentes Nathalie Montigny en qualité de secrétaire et Martine Garat en qualité de secrétaire auxiliaire.

Le quorum est atteint. La séance débute à 20H11. Il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du Procès-verbal de réunion du 21 novembre 2018
- Décision Modificative n° 3 du budget primitif 2018 pour un emprunt
- Délibération des taux de promotions pour avancement de grade
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Pierre Léger est désigné secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de réunion du 21 novembre 2018

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Le conseil approuve le Procès Verbal de réunion du 21 novembre 2018.

Décision modificative n°3 du budget primitif 2018 pour un emprunt

Monsieur le Maire propose d'emprunter 300000 € afin de pouvoir réaliser les travaux conséquents qu'il est important de réaliser dans délais courts :

- Sécurisation de la D25 (actuellement les enfants marchent sur la voie de circulation pour prendre le car le matin). Compte tenu du montant des travaux, le chantier sera divisé en trois tranches. La plus urgente, de la VC101 à la route des forêts sera traitée en premier.
- Réhabilitation de la maison de Madame Pourtain : Projet de création de logements voués à la location. Une architecte viendra faire un chiffrage précis le 8 janvier à 10H.
- La DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : Mise aux normes conformément aux recommandations du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).
- Aménagement des toilettes de l'école (agrandissement, mise aux normes), habillage du préfabriqué,
- Plan AD'AP

Les premières offres faisaient état d'un taux à 1,94 %. Après négociation, la Banque Postale propose un taux de 1,70 % sur 20 ans. Crédit Agricole est à 1,74 %.

La DM, si approuvée par le conseil, sera envoyée en Préfecture le 20 décembre pour validation afin de pouvoir signer au plus tôt pour bénéficier des taux avantageux de cette fin d'année.

Jean rémond s'étonne que cette importante question n'ait pas été soumise à l'examen préalable de la « commission finances » avec examen de toutes les conditions du contrat notamment en cas de remboursement anticipé. Un exposé verbal ne peut édifier le Conseil Municipal quant à une décision qui est lourde pour l'avenir (20 ans). En outre, il s'étonne de la méthode, peu orthodoxe à ses yeux, de commencer à engager des emprunts avant même que les opérations, trop vaguement esquissées, ne sont appréhendées en coût, échéancier, et subventions. Il ne voit pas de caractère d'urgence et demande que les "commissions travaux et finances" travaillent au préalable avant de rapporter devant le Conseil.

Monsieur le Maire prend les remarques de M. Rémond en compte.

Contre : 1 (Jean Rémond)	Abstention : 0	Pour : 11
--------------------------	----------------	-----------

Délibération des taux de promotions pour avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle que conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Monsieur le Maire propose de fixer les ratios comme suit :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
C	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Territorial de 2ème Classe	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère Classe	100 %

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe

Monsieur le Maire indique que Madame Nathalie Montigny, secrétaire de Mairie de Vouzan, bénéficie d'un avancement de grade du à son ancienneté d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère Classe. Il y a lieu de créer un nouveau poste au sein du secrétariat.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Questions diverses

Thierry Hureau

- Devis pour remplacement des panneaux d'affichage (les actuels sont en mauvais état et ne suffisent pas à afficher tous les documents au public). Le meilleur devis se monte à 2000 € TTC (VEFIF Collectivités)
- Devis pour deux mats des couleurs (drapeau Français et Européen) : 534 € TTC la paire.
- Devis pour un volet pour sécuriser le local loué à l'entreprise NL FRET : 636,53 € TTC (CASEO).

Jean Rémond

- Point sur la réunion SIVOS : Il faut davantage de préparation au sein de l'équipe afin d'avoir une position unique sur les dossiers.

Marie Mounier

- La BCD est mal rangée. Marie Mounier propose de créer une bibliothèque aux nouvelles normes (coins lecture, peinture, jeux). Avec un budget de moins de 5000 €, il serait possible de redonner aux enfants le goût de la lecture. Jean Rémond précise que cela relève du SIVOS. Thierry Guillaume indique qu'il faut que cela relève d'une demande de l'équipe enseignante. L'éducation nationale peut obtenir des subventions pour l'achat de livres.

Thierry Guillaume

- City Park ? Monsieur le Maire a reçu une première offre, elle sera transmise aux élus dans les jours qui viennent.

Pierre Léger

- Wifi4EU. Notre candidature a été sélectionnée, nous avons obtenu un coupon de 15 000 € pour financer l'installation d'un réseau Wifi libre sur les équipements communaux salle des fêtes, centre bourg, lieux de rassemblement,...)
- Gazette : Le projet a été envoyé aux élus pour relecture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H47